



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 27
Procurations : 4
Convocation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 3 avril

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Corinne DUCLOS qui a donné pouvoir à Christine PORTAILLER, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2025-04-03-09

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LE VALLON

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mars 2025 ;

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2024.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2024 du budget annexe LE VALLON, en conformité avec le compte de gestion du comptable et à constater les mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 comme suit :

- En recettes 440 777,70 €
- En dépenses 440 179,80 €

Il dégage donc un excédent de fonctionnement de **597,90 € au titre de l'exercice 2024**.

Ce résultat budgétaire cumulé à l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 217,37 € de 2023, aboutit à un **excédent global de clôture pour 2024 de 1 815,27 €**.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique l'exécution par chapitre budgétaire. L'ensemble des documents budgétaires est tenu à disposition des membres du Conseil municipal.

Vue d'ensemble du compte administratif

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
011	Charges à caractère général	365 679,80	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel, faris assimilés	74 500,00	70	Produits des services	79 750,80
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes (sauf 731)	
			731	Fiscalité locale	
			74	Dotations et participations	3 317,54
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	357 657,12
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	52,24
68	Dotations provisions semi-budgétaires		78	Reprises provisions semi-budgétaires	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections		042	Opérations d'ordre transferts entre sections	
	Total dépenses de fonctionnement	440 179,80		Total recettes de fonctionnement	440 777,70

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe LE VALLON,
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utilisées à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 3 avril 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE





NOTE D'INFORMATIONS FINANCIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LE VALLON

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LE VALLON

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 - Charges à caractère général	365 679,80 €	70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	79 750,80 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	74 500,00 €	74 - Dotations et participations	3 317,54 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	357 657,12 €
014 - Atténuation de produits	- €	013 - Atténuation de charges	- €
Total dépenses de gestion des services	440 179,80 €	Total recettes de gestion des services	440 725,46 €
66 - Charges financières	- €	76 - Produits financiers	
67 - Charges spécifiques	- €	77 - Produits spécifiques	52,24 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	- €	78 - Reprises sur amort, dépréciation, provisions	
TOTAL DEPENSES MIXTES ET REELLES	440 179,80 €	TOTAL RECETTES MIXTES ET REELLES	440 777,70 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 - Opérations ordre entre sections		042 - Opérations ordre entre sections	
043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section		043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	440 179,80 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	440 777,70 €

Le compte administratif 2024 du budget annexe Le Vallon est arrêté en mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 – à :

- ✓ En recettes : 440 777,70 €
- ✓ En dépenses : 440 179,80 €

Il dégage donc un excédent de fonctionnement de **597,90 €** au titre de l'exercice 2024.

Ce résultat budgétaire, cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté 2023 d'un montant de 1 217,37 €, aboutit à un **excédent global de fonctionnement à la clôture 2024 de 1 815,27 €**.

Observations relatives à la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 11,83 % (soit - 59 059,93 €) par rapport à 2023. En isolant les dépenses relatives au Festival Moi Les Mots, les dépenses diminuent de 3,03 % par rapport à 2023, soit en valeur -13 741,85 €.

Dépenses de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	213 653,50 €	313 449,53 €	427 726,89 €	365 679,80 €
<i>dont Moi Les Mots</i>	53 306,47 €	4,49 €	45 335,26 €	17,18 €
<i>dont Crise sanitaire</i>	1 546,59 €			
<i>dont Elections</i>	470,00 €			
12 - Charges de personnel	50 000,00 €	50 000,00 €	71 512,84 €	74 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 627,82 €			
<i>dont Crise sanitaire</i>	2 627,82 €			
Total Dépenses de fonctionnement	266 281,32 €	363 449,53 €	499 239,73 €	440 179,80 €

Dans le détail, hors dépenses liées au Festival Moi Les Mots :

- ✓ Chapitre 011 - Charges à caractère général : en baisse de 17 k€ par rapport à 2023. La baisse des dépenses énergétiques (- 30 k€) est en partie compensée par une augmentation des dépenses liées à la programmation culturelle (+ 13 k€). Les autres dépenses du chapitre 011 sont globalement stables.
- ✓ Chapitre 012 – Charges de personnel : en hausse de 3 k€ par rapport à 2023 en lien avec l'augmentation du point d'indice ainsi qu'une augmentation des heures de présence des personnels SSIAPS (formation d'un agent SSIAP en 2024 + augmentation des mises à disposition de la salle Le Vallon).

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
70 - Produits services, domaines et ventes	47 168,67 €	70 601,48 €	94 020,35 €	79 750,80 €
<i>dont Moi Les Mots</i>			8 947,11 €	
74 - Dotations et participations				3 317,54 €
75 - Autres produits de gestion courante	221 465,85 €	293 547,95 €	402 798,06 €	357 657,12 €
<i>dont Moi Les Mots</i>	3 270,00 €		2 225,00 €	
<i>dont Subvention Ville</i>	210 000,00 €	271 000,00 €	370 000,00 €	327 000,00 €
77 - Recettes exceptionnelles	1,96 €	106,86 €		52,24 €
Total Recettes de fonctionnement	268 636,48 €	364 256,29 €	496 818,41 €	440 777,70 €

Les recettes de fonctionnement diminuent de 11,28 % par rapport à 2023 (soit – 56 040,71 €).
En isolant les recettes relatives au Festival Moi Les Mots, les recettes diminuent de 9,24 % par rapport à 2023, soit en valeur - 44 868,60 €.

Dans le détail, hors recettes liées au Festival Moi Les Mots :

- ✓ Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes : en baisse de 5 k€ par rapport à 2023. Ce compte retrace les encaissements des recettes de la régie Spectacles Vivants. Cette baisse doit être modérée par l'étude du solde du compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) de la régie au 31 décembre N. En effet, fin 2023, ce dernier est créditeur de 5 187,63 € contre 17 186,66 € au 31 décembre 2024.
- ✓ Chapitre 74 – Dotations et participations : convention de partenariat avec l'Office Artistique de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation du Festival Week-end Basque (3 500 € TTC) en 2024.
- ✓ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : en baisse de 43 k€ par rapport à 2023. Si les recettes liées aux locations de la salle Le Vallon restent stables, la subvention d'équilibre versée par la Ville diminue de 43 k€ par rapport à 2023.



✓ Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles : stables par rapport à 2023.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23

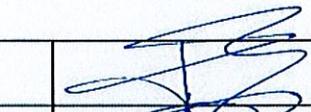
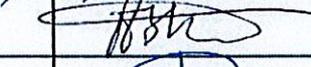
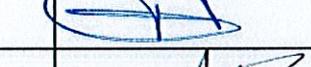
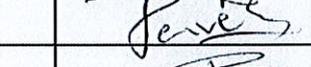
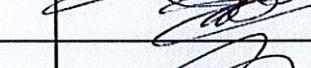
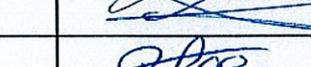
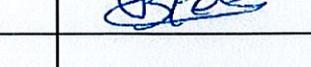
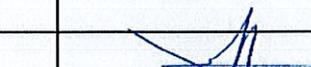
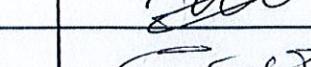
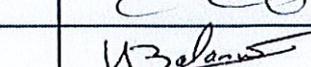
Contre : 0

Abstentions : 4

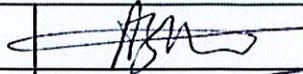
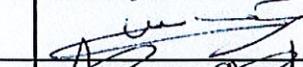
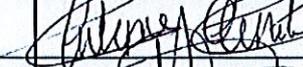
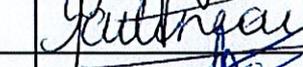
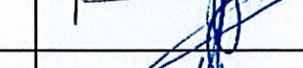
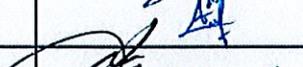
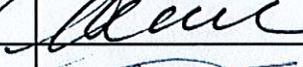
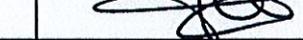
Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Maire
A Landivisiau, le 3 avril 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Landivisiau, le 3 avril 2025 -
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 CLAISSE Laurence	
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean-Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX Delphine	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	
22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

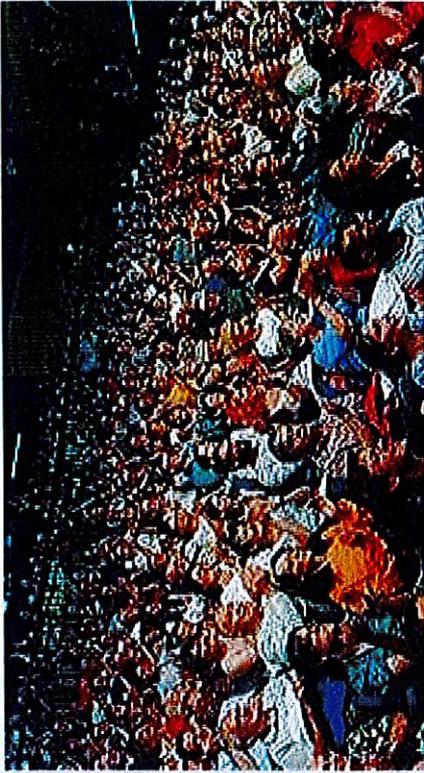
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





CA 2024 Budget Vallon



VILLE DE
LANDIVISAU

Adoption du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe «Le Vallon » (hors Festival Moi les Mots)

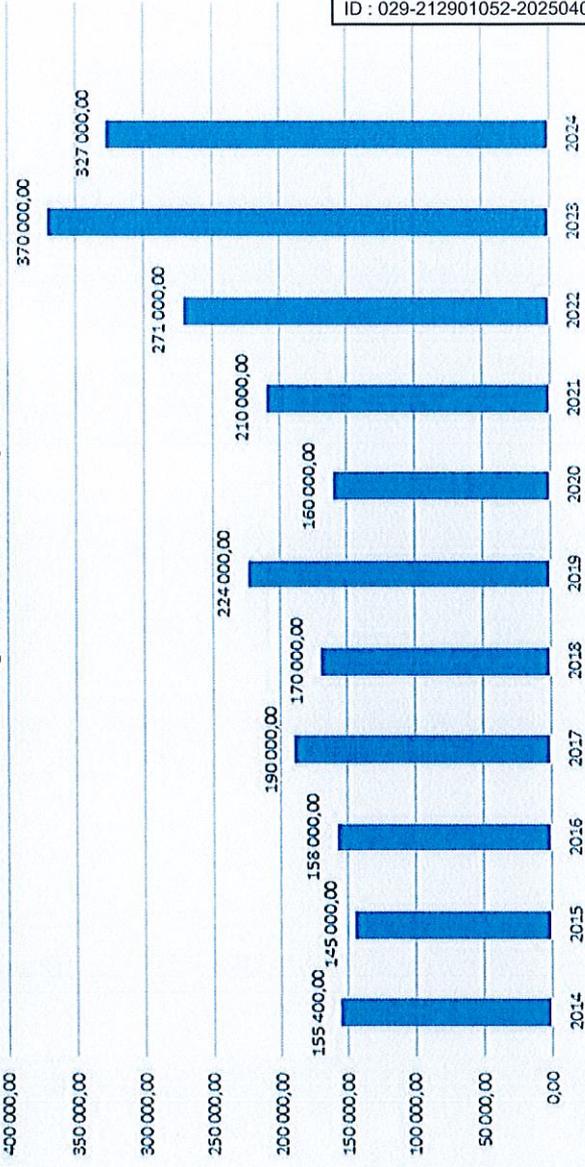
- Recettes totales : 440 777,70 €
- Dépenses totales : 440 179,80 €
- Excédent de fonctionnement 2024 : 597,90 €
- Excédent cumulé 2023 : 1 217,37 €
- Excédent global de fonctionnement à la clôture 2024 : 1 815,27 €

➤ **Une gestion maîtrisée qui permet de dégager un excédent de fonctionnement, témoignant de l'efficacité de la politique financière mise en œuvre.**

Conclusion

- Excédent global de fonctionnement : 1 815,27 € à la clôture de l'exercice 2024.
- Cette gestion, rigoureuse et proactive, permet de dégager un excédent.
- **La ville assure la pérennité de l'offre culturelle landivisienne, en finançant fortement son équipement phare**

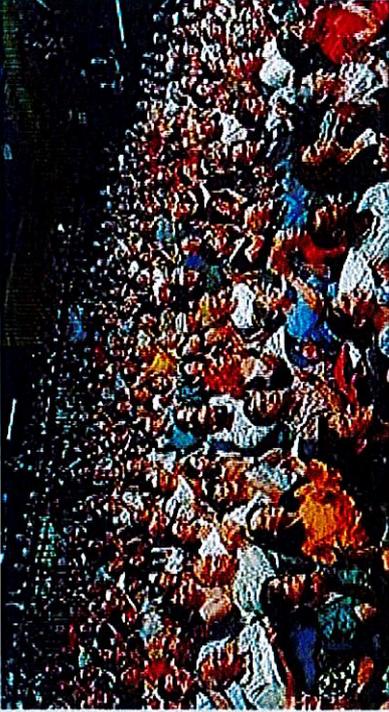
Prise en charge du déficit par le budget Ville





Il est proposé au Conseil municipal

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe LE VALLON,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utilisées à l'exécution de la présente délibération.



MERCI DE VOTRE ATTENTION